



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

TRANSPORT GRÈVE, REMBOURSEMENT DES INDEMNITÉS, PV, PERTE DE POINTS...

LA POSTE DOIT RÉAGIR, TOUT N'EST PAS PERMIS !

Nombreux sont les agents qui nous questionnent sur la grève des transports, le remboursement des frais afférents et sur les PV payés par les agents pendant l'exercice de leur fonction...

La CFDT interpelle la direction sur ces sujets majeurs :

■ Sur la grève des transports :

Quid des difficultés pour se rendre sur leur lieu de travail et des consignes demandant de poser un jour de C.A ?

Comme pour les intempéries, les agents peuvent se rendre dans un bureau proche de chez eux, en informant préalablement leur responsable d'équipe et en justifiant d'une attestation.

■ Sur le remboursement des frais de transports

Quid du remboursement des indemnités de transports pour permettre à la Poste de se mettre en conformité avec l'URSSAF ? Aucune information, pas d'ETC, alors que les règles ont changées !.

Conséquence, une nouvelle perte de pouvoir d'achat quand les difficultés financières s'accumulent. De 35 à 500 euros, les sommes reprennent sur la paie d'Avril pèsent dans les budgets !

Pourquoi La Poste n'a pas anticipé en demandant de fournir un justificatif mensuel ou bi-annuel ?

Pourquoi seuls les postiers du courrier sont concernés, alors qu'on ne demande aucun justificatif aux postiers des autres métiers ?

La CFDT a interpellé la DEX qui propose des échéanciers adaptés. Insuffisant toutefois ! La CFDT réclame une année blanche pour l'année 2017, et la mise en place d'un PDE par établissement, pour les agents en horaires atypiques (5h00 ou nuit). Enfin, ceux qui peuvent justifier de s'être acquittés d'un Pass Navigo, ne doivent pas subir de reprise de salaire !

■ Chauffeurs : PV et Perte de points :

Quid des verbalisations et des points perdus en collectant ou en déposant des DR/DI ? La loi autorise La Poste à déclarer immédiatement le nom du chauffeur, qui reçoit l'amende à son domicile et doit la payer.





SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

La CFDT revendique :

- ▶ La prise en charge des PV
- ▶ La prise en charge du stage de perte des points
- ▶ De véritables bulletins itinéraires en conformité avec le code de la route

Les directeurs auront l'obligation d'informer les agents et prendront en charge les PV. Des BI sont en cours de réalisation.

Concernant la prise en charge du stage ? Toujours rien...

Quel avenir pour les chauffeurs sur les problèmes de circulation et la politique de la mairie de Paris ?

La CFDT attend des réponses concrètes afin de préserver la sécurité et surtout leur permis de conduire !

La CFDT revendique :

- ▶ La prise en charge des stages de récupération de points.
- ▶ Le retour à des bulletins d'itinéraires conforme au code de la route permettant aux chauffeurs de travailler sereinement.
- ▶ La neutralisation des demandes de remboursement des frais de transport pour l'année 2017.



Bulletin d'adhésion



cfdtsf3c.org



YouTube



CFDT SF3C
23 rue d'Alleray 75015 Paris
01 40 29 82 00
contact@cfdtsf3c.org

S'ENGAGER POUR CHACUN,
AGIR POUR TOUS !

